



PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

INFORMATIONS PROTECTIONS DES DONNÉES

Le Maire de GRAND-COURONNE sis à place Jean Salen a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données.

Les données recueillies dans le formulaire joint sont destinées à la réalisation du traitement : PORTAGE DE REPAS.

Ces informations sont obligatoires pour le traitement de votre dossier. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de GRAND-COURONNE et à la résidence Eugénie Cotton. Elles sont conservées pour une durée de 2 ans après l'arrêt du portage de repas.

Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant.

Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter ra.eugenie-cottone@ville-grandcouronne.fr ou à l'adresse postale 17 rue Pasteur 76530 GRAND-COURONNE. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

RÉGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Le Centre Communal d'Action Sociale de Grand-Couronne gère, par le biais de la Résidence Autonomie Eugénie Cotton, un service de portage de repas à domicile ayant pour objet d'améliorer la vie quotidienne et de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou à mobilité réduite sans risque de dénutrition.

Le portage de repas à domicile s'adresse à tous les résidents de Grand-Couronne, âgés, à mobilité réduite, en convalescence, ne pouvant cuisiner.

Le service de portage de repas permet d'assurer un repas 7 jours sur 7, livré le matin du lundi au vendredi, au domicile des personnes qui en ont besoin.

Il s'agit à la fois de livrer un repas et de permettre au bénéficiaire d'avoir une visite durant sa journée. Le passage régulier de l'agent du portage de repas lui permet de s'assurer de votre bien-être. L'agent alerte la Direction de la Résidence qui prévient une personne de votre entourage en cas de problème. L'objectif est de favoriser le maintien des personnes dépendantes à leur domicile.

Les menus sont variés et équilibrés.

PRÉPARATION DES REPAS

Nous respectons les règles d'hygiène. Les repas sont contrôlés de la production à la livraison. Les repas sont cuisinés par la cuisine de la Résidence et livrés à domicile du lundi au vendredi hors jours fériés.

En cas de jours fériés, les jours et heures de livraisons peuvent donc être modifiés.

Les repas sont conditionnés sous forme de barquettes plastique thermo-scellées.

L'élaboration des menus est validée par une diététicienne.

Il n'y a pas de régime alimentaire mais les repas sont très peu salés et des choix de substitution existent.

Attention, pour les régimes sans sel, la charcuterie n'est pas conseillée.

De même, les repas ne peuvent être mixés. A vous de prévoir un mixeur en cas de besoin.

Sur chaque barquette, il est précisé :

- La désignation du produit
- La date de production
- La date limite de consommation

COMPOSITION D'UN REPAS

- Une entrée,
- Une viande,
- Des légumes ou des féculents,
- Un fromage ou un yaourt,
- Un dessert,
- Un potage ou une compote ou un fruit pour le soir,
- Un tiers de baguette la semaine et un demi pain tranché le week-end

Les plats comme la paëlla, le couscous, les endives au jambon, etc. ne sont pas livrés avec un autre légume sauf salade (par exemple : avec le hachis parmentier).

INSCRIPTION

Pour bénéficier du service, une fiche d'inscription dûment remplie et l'avis d'imposition doivent être transmis à la Résidence.

Les personnes ayant du diabète doivent être vigilantes sur la commande de leur repas.

La commande de repas peut se faire :

- De préférence directement auprès du secrétariat de la Résidence
- Ou par téléphone au 02 35 67 73 81
- Par mail: ra.eugenicotton@ville-grandcouronne.fr

Vous n'avez pas d'obligation, c'est sans engagement de durée et de fréquence.

Les feuilles pour le choix des menus hebdomadaires sont distribuées par l'agent chargé du portage de repas.

ÉQUIPEMENT

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité alimentaires, la distribution n'est possible que si le bénéficiaire dispose d'un réfrigérateur.

Il est conseillé au bénéficiaire d'utiliser :

- Un four micro-ondes : Enlever le film transparent de la barquette
Mettre la barquette 2 à 5 minutes dans le four.
- Ou une casserole : Mettre le contenu de la barquette dans la casserole, faire mijoter pendant 10 minutes à feu doux.

Les salades ne sont pas à faire réchauffer.

LE MODE DE LIVRAISON ET DE PRÉPARATION

Les repas sont livrés froids par un agent de la Résidence dans un camion réfrigéré le matin entre 9h et 11h30.

Il convient de mettre les repas au réfrigérateur.

JOUR DE LIVRAISON	JOUR DE CONSOMMATION
Lundi	Lundi
Mardi	Mardi
Mercredi	Mercredi
Jeudi	Jeudi et Vendredi
Vendredi	Samedi et Dimanche

NE PAS CONGELER LES BARQUETTES

FACTURATION

Le prix du repas varie en fonction des revenus et est révisé chaque année. Les repas seront réglés chaque mois sur la base d'une facture qui sera adressée aux bénéficiaires à terme échu, soit par l'agent soit par courrier.

Chaque année, le bénéficiaire s'engage à communiquer, à la demande de la Résidence son dernier avis d'imposition. À défaut, le bénéficiaire sera facturé au tarif maximum.

Le règlement peut s'effectuer par prélèvement automatique, qui a lieu à terme échu le 10 du mois suivant.

Ou par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public et transmis à l'adresse 14 avenue Léon Blum 76120 LE GRAND QUEVILLY.

RÈGLES PARTICULIÈRES

- Le bénéficiaire s'engage à respecter la chaîne du froid et les dates limites de consommation (DLC) inscrites sur chaque barquette.
- En cas d'annulation de commande, il est indispensable de contacter le secrétariat de la Résidence Eugénie COTTON au 02.35.67.73.81. Les annulations sont possibles qu'à titre exceptionnel (hospitalisation...)
- En cas d'absence du bénéficiaire, le repas sera ramené à la cuisine de la Résidence et sera facturé.
- Lorsque le bénéficiaire ne peut ouvrir à l'agent, une clef devra être donnée ainsi qu'un badge d'ouverture si nécessaire.

Je soussigné(e) _____
déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du portage de repas à domicile et l'accepte dans son intégralité.

Fait en deux exemplaires.

Date : _____

Signatures obligatoires :

Le Bénéficiaire
ou son représentant légal,

La Direction,

La Personne de confiance,



PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Je soussigné(e) _____
déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du portage de repas à domicile et
l'accepte dans son intégralité.

Fait en deux exemplaires.

Date : _____

Signatures obligatoires :

Le Bénéficiaire
ou son représentant légal,

La Direction,

La Personne de confiance,